7412 - Que doit-elle faire si elle redevient propre après l’aube ?

question

Question : Si une femme recouvre sa propreté rituelle immédiatement après l’aube, doit-elle jeûner la journée suivante et considérer son jeûne comme valide, ou doit-elle rattraper le jeûne de la journée plus tard ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si l’écoulement du sang cesse à l’entrée de l’aube ou peu avant, le jeûne de l’intéressée est valide, même si elle n’a pas pu prendre le bain rituel qu’en début de matinée. En revanche, si l’écoulement du sang ne cesse qu’après l’apparition de la clarté matinale, elle doit s’abstenir de se nourrir tout au long de la journée et rattraper le jeûne de cette journée après le Ramadan.